

TOUTE L'EXPERTISE DES RÉSIDENCES GÉRÉES

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

DÉCLAREZ

VOTRE CRÉANCE RÉSIDENCES SERVICES GESTION - LOYERS MENSUELS -





SOMMAIRE

• Étape 1	P.2
Connectez vous au site dédié	
• Étape 2	P.5
Renseignez votre créance	
• Étape 3	P.11
Téléchargez vos justificatifs	
Contacts	P.14



CONNECTEZ VOUS AU SITE

https://www.btsg.eu

Cette procédure est valable uniquement pour les propriétaires dont les biens sont gérés par la société Résidences Services Gestion.

Vous trouverez le nom de votre société de gestion **en haut à gauche sur** votre dernier avis de règlement/facture, sous la mention "Locataire".

Pour les déclarations concernant nos autres sociétés de gestion, veuillez vous reporter aux tutoriels dédiés.

Vos codes d'accès vous sont précisés dans le courrier qui est en cours d'envoi par BTSG². Si vous avez plusieurs références contrats, vous avez reçu plusieurs courriers avec des codes d'accès différents pour chaque contrat.

Dans le cas où vous ne les avez pas reçu, nous vous invitons à vous reporter à la page 4.

Nous vous précisons vous devez faire **une déclaration avec le montant total dû pour chaque référence contrat** (cf page 9).



1/ Complétez votre identifiant + mot de passe en haut à droite

				μ.
∕BŤ	ir : 05/01/2024			
Accueil Présentation Missions Acqué	reur Salarié Dirigeant	Créancier Tarif	Nous Contacter	
Groupe Réside Études				GROUPE
Déclaration d'une créance en lig	gne			RESIDE ETUDES
Madame, Monsieur,				
Vous vous trouvez sur le site pour déclarer votre créance liée à	la SAS RÉSIDENCES SERVICES GE	STION - RSG.		
Noue unue rannolone que la procédure de causerarde est our	seto à un délaitour aui, canc ôtro on	oncention dae painmonte iu	elifio do	

2/ Modifiez votre mot de passe, complétez votre adresse mail et cliquez sur "Créer/mettre à jour"

Pourquoi changer mon mot de passe?							
Un mot de passe fiable est votre première ligne de défense contre les intrus et les imposteurs. Voici que informations. https://www.cnil.fr/fr/les-conseils-de-la-cnil-pour-un-bon-mot-de-passe	Un mot de passe fiable est votre première ligne de défense contre les intrus et les imposteurs. Voici quelques conseils utiles pour créer un mot de passe fiable et garantir la sécurité de vos informations. https://www.cnil.fr/fr/les-conseils-de-la-cnil-pour-un-bon-mot-de-passe						
Lors de votre première identification sur ce site, vous devez modifier votre mot de passe.							
En cas d'oubli ou de perte de votre mot de passe pour accéder à votre Espace, vous devrez le réinitialise	đ.						
Votre identifiant :	ceci reste votre identifiant pour vous connecter vous devez conserver votre identifiant						
Votre nouveau mot de passe :	<u>Avec au moins 12 caractères, avec au moins un chiffre, au moins un chiffre, au moins un caractére spécial</u>						
Confirmer votre nouveau mot de passe :	Cliquer sur la case pour cacher/montrer les mots de passe 🗆 👁						
Votre email: XXXXXXX@XXXX.com	 votre mail est utilisé pour vous renvoyer un lien en cas d'oubli ce n'est pas votre nouvel identifiant 						
Créer/Mettre à jour							

Vous serez invité à vous reconnecter avec le même identifiant et votre nouveau mot de passe



ÉTAPE 1

Vous n'avez pas reçu vos codes d'accès

1/ Connectez-vous au site : <u>https://www.btsg.eu</u>

2/ Cliquez sur le logo Réside Études



3/ Rendez vous au point 2 de la page et suivez les étapes du tutoriel à partir de la page 7

3 possibilités :

1. Vous avez reçu notre courrier et disposez d'identifiants de connexion :
Suivez la procédure suivante :
1. Rentrer vos identifiants de connexion en haut à droit de cette page et cliquer sur « Se connecter »
2. Si c'est votre première connexion, vous allez devoir changer uniquement votre mot de passe
3. Cliquer sur « créances à déclarer »
4. Cliquer sur « déclarer une créance » pour le mandat concerné
5. Vous NE disposez PAS d'identifiants de connexion
Suivez la procédure suivante :
1. Cliquer sur le lien : https://www.btsg.eu/anonym/mandat/creance/10401062098/residences-services-gestion-rsg-sas
2. Compléter les étapes : renseignement de la créance, transmission des justificatifs et envoie de la créance

3. Vous avez une créance sur une autre société du groupe RESIDE ETUDES

p.4

Allez sur le portail dédié des mandataires judiciaires en cliquant sur ce lien : https://reside-etudes-mj.procedurecollective.com/





RENSEIGNEZ VOTRE CRÉANCE

Vos informations étant déjà complétées, vous pouvez déclarer votre créance

Mes créances à déclarer



Cliquez sur saisir votre déclaration



Complétez/modifiez vos informations



Virement bancaire le : 27 DEC 2023

Complétez/modifiez votre créance



ÉTAPE 2

Pour déclarer toutes les créances dues pour le même contrat Vous devez reporter les montants indiqués sur vos avis de règlement/factures de Novembre et Décembre 2023

Novembre 2023



Facture établie pour le compte du propriétaire dans le cadre du mandat de gestion intégré au bail.Pour toute question relative à cette facture, vous pouvez contacter le service "relations propriétaires" par téléphone au 01 53 23 38 70 ou e-mail: relations.proprietaires@reside-etudes.fr

BASE OU TARIF	QUANTITE OU TX	MONTANT
42,35 € 497,18 €	20,00 % 10,00 %	497,18 € 42,35 € 8,47 € 49,72 € -33,33 €
Total non soumis à taxe : Total hors taxe : TVA ou TAXES :		-33,33 € 539,53 € 58,19 €
TTC exigible	e le 30.11.2023 :	564,39 €
	TOTAL DU :	564,39 €
	42,35 € 497,18 € Total non	42,35 € 20,00 % 497,18 € 10,00 % Total non soumis à taxe : Total hors taxe : TVA ou TAXES : TTC exigible le 30,11,2023 : TOTAL DU :

Montant dû à déclarer pour novembre: 564,39€

soit la totalité de votre facture de novembre

Décembre 2023



Facture établie pour le compte du propriétaire dans le cadre du mandat de gestion intégré au bail.Pour toute question relative à cette facture, vous pouvez contacter le service "relations propriétaires" par téléphone au 01 53 23 38 70 ou e-mail: relations.proprietaires@reside-etudes.fr

DESIGNATION	BASE OU TARIF	QUANTITE OU TX	MONTANT
Loyer Meubles (LM)			477,56 €
TVA 10%	477,56 €	10,00 %	47,76€
RETENUE MOBILIER			-33,33 €
Procédure de sauvegarde loyer 10%			-46,22€
(du 01/12/2023 au 03/12/2023)			(
Procédure de sauvegarde TVA 10%	-46,22 €	10,00 %	-4,62 €

Procédure de sauvegarde loyer 10% : - **46,22€** Procédure de sauvegarde TVA 10%: - **4,62€**

Montant dû à déclarer pour décembre : 50,84€

soit le montant qui ne vous a pas été versé pour décembre

Montant total de la créance à déclarer :615,23€ (564,39+50,84€)

Nous vous rappelons que vous devez faire une déclaration avec le montant total dû pour chaque référence contrat

Si une tiers personne intervient pour votre déclaration









TÉLÉCHARGEZ VOS JUSTIFICATIFS

Déposez votre avis de règlement/facture

woulder les informations de voue creance			Télépharannant du Schlar (COV, DC add OK	
2ème étape : justificatif de	votre créance		Preiechargement du lichier (SQT_PS.pdi) OK	
ferci de joindre uniquement au format PDF ou	JPG toutes les pièces pouvant justifier votre créance (factures, justificatifs, etc).			
Pour faciliter nos échanges, veuillez rajouter vol	re RIB en pièce jointe.			
Attention, la taille des documents est limitée à a	IOOMO.			
	4			
1	Glisser-déposer des fichiers sur cette zone ou bien cliquer ICI pour téléc	charger un fichier		
SQY PS.pdf_0.2MB				
/os Piéces Jointes				
Mise en ligne 🌍	Nom du fichier 🇿			
5 janv. 2024	SOY_PS.pdf - 246 KB			
3ème étape : Envoyer votre créance				
0				_

Cliquez sur **"Envoyer votre créance"**

2ème étape : justificatif de votre créance							
Merci de joindre uniquement au format PDF ou JPG toutes les pièces pouvant justifier votre créance (factures, justificatifs, etc). Pour faciliter nos échanges, veuillez rajouter votre RIB en pièce jointe. Attention, la taille des documents est limitée à 100Mo .							
Glisser-déposer des fichiers sur cette zone ou bien cliquer ICI pour télécharger un fichier							
SOY PS.pdf_0.2MB	Confirmer l'envoi de votre créance 🛛 🗶						
Vos Piéces Jointes	Avez vous bien complété vos données et joint au moins un justificatif ?						
Mise en ligne 💿							
5 janv. 2024	J'envoie ma créance Abandon						
3ème étape : Envoyer votre créance	Im						

Pour confirmer votre déclaration, cliquez sur **"J'envoie ma créance"**



Votre créance a bien été déclarée

<u>Pour toute autre créance Résidences Services Gestion</u> à déclarer cliquez à nouveau sur "Créances à déclarer".

Accuei	Présentation	Missions	Acquéreur	Salarié	Dirigeant	Créancier	Tarif	Nous Contacter		
Accès	Créancier	(J)								🛞 Se déconnecter
🎫 Mes Info 🕐 Aide	rmations E Cré	ances à déclarer	Suivi o	le créances	🕑 Répo	nse à contestatio	n 🕜 Ré	ponses aux plans	📄 Contact	
	- SAS R	ÉSIDEN	CES SE	RVICE	S GEST	TON - R	SG			
Votre cr	éance a bie	n été env	oyée							
Vous allez recev	oir par mail un justifica	tif de votre saisie (en ligne.							
Si vous ne poss	dez pas d'identifiant /	' mot de passe, vo	us pouvez les de	emander à l'él	tude.					

<u>Pour tout contrat Résidences Services Gestion manquant</u> sur votre espace personnel, nous vous invitons à répéter ces opérations en utilisant vos codes d'accès ou à vous reporter à la page 4 si vous ne les avez pas reçu.





TOUTE L'EXPERTISE DES RÉSIDENCES GÉRÉES

Une fois validé, vous recevrez une confirmation de déclaration. Pensez à vérifier dans vos courriers indésirables. Vous pouvez suivre l'évolution de votre demande en vous connectant avec vos codes d'accès.

Pour toute interrogation relative à la procédure de sauvegarde, les équipes du Service Relations Propriétaires de Réside Études sont disponibles par mail: <u>ps.proprietaires@reside-etudes.fr</u> et par téléphone 01 48 70 31 20

